



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 26 septembre 2024**

**Date de la convocation** : vendredi 20 septembre 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 85

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, Mme Marie-Claire NE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. André NAHON, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Arnaud JACOTTIN, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE (présent du n°1 au n°21), M. Régis LAURAND, M. Eric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jérôme MARBOT, M. Jean-François BLANCO, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Corinne TISNERAT, M. Laurent JUBIER, M. Frédéric MAZODIER

**Étai(en)t représenté(e)s :**

Mme Monique SEMAVOINE (pouvoir à M. François BAYROU), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. André NAHON), M. Jean-Claude BOURIAT (pouvoir à Mme Marie-Claire NE), M. Raymond CHAGOT (pouvoir à Mme Karine RODRIGUEZ), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Sylvie GIBERGUES (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Régis LAURAND), Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Jacques LOCATELLI (pouvoir à M. Philippe FAURE), Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX (pouvoir à M. Arnaud JACOTTIN), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Jean LACOSTE (pouvoir à M. Sébastien AYERDI du n°22 au n°49)

**Étai(en)t excusé(es) :**

M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme RIBETTE

**Secrétaire de séance** : Madame Lise ARRICASTRE

-----

**N° 49 Convention avec le centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques pour des interventions relatives à la prévention au travail**

**Rapporteur** : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mesdames, Messieurs

Le Centre de gestion des Pyrénées-Atlantiques a mis en place une direction santé et conditions de travail composée de médecins du travail, d'infirmiers en santé au travail et d'une équipe pluridisciplinaire (conseillers prévention, ergonomes, psychologues du travail, assistantes sociales) et propose, par convention, des prestations dans le domaine de la santé et des conditions de travail en vertu de l'article 11 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

Les compétences de l'équipe pluridisciplinaire du Centre de gestion peuvent être mises à disposition de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) en fonction des besoins identifiés.

La CAPBP a pris attache auprès du Centre de gestion, pour envisager de travailler en collaboration avec leur direction santé et conditions de travail sur certains dossiers, relevant du domaine de la prévention au travail, nécessitant une analyse externe à la CAPBP. La prestation concernera précisément des études liées à l'exposition des agents aux facteurs de pénibilité dans certains secteurs.

L'équipe pluridisciplinaire du Centre de gestion pourra ainsi être sollicitée pour un accompagnement méthodologique de projet, moyennant une contribution financière journalière.

Les conditions et modalités d'intervention du Centre de gestion, sont fixées dans le projet de convention d'adhésion, annexé à la présente délibération.

Cette collaboration entre la CAPBP et le Centre de gestion débutera par une étude sur l'exposition aux facteurs de pénibilité pour les métiers de la petite enfance.

**Après avis du Comité Social Territorial du 20 juin 2024 et de la conférence Finances - Administration Générale du 19 septembre 2024, il vous appartient de bien vouloir autoriser le Président de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées à signer la convention d'adhésion avec le Centre de gestion des Pyrénées-Atlantiques pour des interventions de l'équipe pluridisciplinaire de sa direction santé et conditions de travail.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président  
François BAYROU